

Dans la Commune de Chalabre.

Sur plusieurs points du département de l'Aude on a été bien souvent ému par le spectacle affligeant de la mendicité. Ses progrès toujours croissants, les vices qu'elle fait naître, l'habitude de l'oisiveté qu'elle favorise, ont frappé plusieurs administrations municipales et celles-ci se sont demandé s'il n'y aurait pas un moyen de remédier à un pareil mal d'une manière efficace.

Au premier abord ce moyen paraît difficile à trouver, là où les ressources communales sont fort restreintes. Cependant un obstacle de ce genre n'est pas insurmontable et on peut espérer de le vaincre lorsqu'on veut s'en donner la peine; voilà pourquoi il ne sera pas hors de propos de dire ici de quelle manière on a procédé dans la commune de Chalabre pour atteindre un résultat qui est ailleurs si désiré. En apprenant comment on est parvenu à réussir dans une localité qui ne compte pas trois mille habitants, on sera peut-être amené à suivre la même voie, là où les éléments de succès sont plus nombreux et mieux assurés.

Dans la commune de Chalabre l'industrie manufacturière a pris depuis longues années un grand développement; par suite le chômage des ateliers de filature et la cherté des grains y ont créé, dans ces derniers temps, des besoins pressants parmi les classes ouvrières. Les portes des personnes aisées étaient chaque jour assiégées par des mendiants, et malgré les secours de divers genres qui y étaient distribués, il était impossible de satisfaire toutes les demandes. Ce qu'il y avait de plus fâcheux dans tout cela, c'est que certaines familles qui ne pouvaient se décider à tendre la main, souffraient cruellement sans se faire connaître; tandis que les plus effrontées, en frappant à toutes les portes, recevaient bien souvent au-delà du strict nécessaire. D'un autre côté les populations rurales, entraînées par l'exemple, venaient se joindre à celles de la ville et elles prélevaient une part sur les secours qui auraient dû profiter exclusivement aux nécessiteux du chef-lieu cantonal.